

## AvenirSocial Vaud et le SSP Vaud, une collaboration formalisée, tout en respectant les identités spécifiques

AvenirSocial Vaud a pris la décision, lors de son Assemblée générale de mai 2018, de formaliser sa collaboration avec le Syndicat des services publics, région Vaud, et ce dès le 1<sup>er</sup> janvier 2019, par le biais d'une convention conclue entre les deux associations syndicale et professionnelle.

Au niveau cantonal vaudois, depuis plusieurs années, dans des dossiers d'importance collective dans les secteurs du social, de la santé, de l'enfance, nous avons été amenés à développer la coopération entre les deux organisations, renforçant ainsi la représentativité des collaboratrices et collaborateurs, dans le respect bien sûr **des identités spécifiques**. Le comité d'AvenirSocial a estimé intéressant pour et par les membres AvenirSocial et pour les secteurs, de renforcer cette **coopération par cette convention de collaboration**.

AvenirSocial et le SSP font également partie de l'USS (Union Syndicale Suisse) au niveau national, ce qui permettra également une plus grande cohésion face aux enjeux nationaux et régionaux du parapublic social en Suisse.

Concrètement qu'est-ce que cela signifie ??

**Le SSP Vaud et AvenirSocial Vaud gardent leur autonomie réciproque en se renforçant mutuellement sur le terrain.**

Les adhérents d'AvenirSocial Vaud bénéficieront d'une défense collective et un meilleur rapport de force lors des dossiers communs portés par le secteur syndical du Secrétariat AvenirSocial.

Pour les membres, il n'y aura aucune modification de fonctionnement. Les conseils et orientations juridiques continueront à se faire par le biais de notre secrétariat, et la défense individuelle par le biais de la protection juridique CAP de la centrale d'AvenirSocial.

Nous nous réjouissons de ce renforcement de notre capacité à défendre les membres AvenirSocial et restons à disposition pour toute question y relative.

Le Comité AvenirSocial Vaud

Lausanne, le 28 mars 2019